

**Le Mariage au temps des pharaons dans Quelques œuvres
romanesques de
CHRISTIAN JACQ**

Présentée par:

Walaa Sobhi Taha Ali Attia

Faculté des Lettres à L' Université de Ménoufia.

Sommaire

- **Premier point:** la définition du mariage chez les pharaons, une cérémonie de mariage
- **Deuxième point:** L'âge du mariage, l'agrément du mariage et les fiançailles.
- **Troisième point:** Les couples, les contrats de mariage, la mariée garde son nom et le mariage monogame ou polygame.
- **Bibliographie.**

Abrégé

Notre recherche, intitulée " **Le mariage au temps des pharaons dans quelques œuvres romanesques de Christian Jacq** ", vise à dessiner une image plus ou moins complète de la vie conjugale de la femme dans l'Égypte ancienne à travers la plume de Christian Jacq.

Elle est divisée en trois points:-

- premier point s'intéresse à étudier la définition du mariage chez les pharaons, la cérémonie de mariage.
- deuxième point traite l'âge du mariage, l'agrément du mariage et les fiançailles.
- troisième point aborde la vie conjugale des couples, les contrats de mariage, l'identité de la femme pharaonique et le mariage monogame ou polygame.

Le Mariage au temps des pharaons dans Quelques œuvres
romanesques de Christian Jacq

Le theme sera traité à travers les corpus suivants:-

- **Jacq ,Christian,** *la Reine Soleil: L'aimée de Toutânkhamon,* Julliard, Paris, 1988.
- **Jacq , Christian,** *L'Empire des Ténèbres(la Reine Liberté) ,* Xo.éditions, Paris, 2001 .
- Jacq ,Christian,** *la Dame d'Abou Simbel (Ramsès), Éditions Robert laffont Paris1994*

2.1. Le mariage: aspects sociaux

2.1.1. La définition du mariage d'après les pharaons

«Si tu es un homme de bien, fonde ton foyer, épouse une femme de cœur et chéris-la dans ta maison comme il convient. Emplis son ventre, habille son dos. (...) Rends-la heureuse tant que tu vivras. C'est un champ fertile pour son seigneur (...) Si tu épouses une femme qui soit joyeuse, si chaque instant pour elle présente des attraits, ne la rejette pas, nourris-la bien.»⁽¹⁾

Tous les sages comme Pathhotep dans l'Égypte ancienne insistent sur la nécessité de prendre femme et de fonder un foyer, présentant la vie conjugale comme le secret du bonheur et la garantie d'une insertion sociale réussie. ils conseillent les hommes de bien traiter leurs femmes, Dans ce point, on traite la définition du mariage; ses objectifs, ses buts et sa signification ; tout ce qui incite à l'époque pharaonique. D'après consulter des livres et des documents des égyptologues, on remarque que la variété de définitions du mariage d'autres savants et la similitude des avis d'autres savants sur cette définition. On trouve des savants qui définissent le mariage :

«un homme et une femme vivent ensemble sous le même toit, dans une maison qui est la leur. Selon les textes, se marier,

⁽¹⁾Ernest Legrand, Philippe, L'Égypte, Histoires, Livre II, Op.cit.13

c'est (fonder une maison) (geregper), (vivre ensemble) (hemsirem), (enter dans la demeure) (âq r per).»⁽²⁾.

Aussi l'égyptologue Violaine Vanoyeke ajoute la même définition en affirmant que le mariage n'est pas un acte juridique, mais social, qui consiste dans une cohabitation décidé par un homme et une femme, en toute liberté:

«Dès l'instant où un homme et une femme habitaient ensemble, au vu et au su de tous, ils étaient mariés et devaient assumer les devoirs inhérents à leur choix.»⁽³⁾.

Christian Jacq intervient aussi pour donner la même définition, le mariage résulte de la cohabitation, la maison en est le cadre à la fois réel et symbolique. la formule même du mariage est « entrer dans la maison du fiancé* ; « demeurer ensemble » signifie qu'on est mari et femme.»⁽⁴⁾

Jacq nous apprennent que le mariage est pour eux un lien entre les familles, de la solidarité, de l'entraide, de l'amitié et de la compassion entre les membres de la famille:

«Le mariage était le résultat de la sédentarité des groupes de gens et le fait de s'installer dans une partie du globe. L'homme s'intéresse à une femme déterminée, vit avec elle et forme avec leurs enfants, une famille qui sera considérée comme le noyau de la société où ils vivent.»⁽⁵⁾.

Et d'une histoire romancée, notre romancier évoque la définition du mariage par des phrases courtes et simples dans son roman, L'Empire des Ténèbres, il raconte l'histoire du couple

⁽²⁾Andreu, Guillemette, Images de La Vie Quotidienne au temps des Pharaons, Op.cit.P.211

⁽³⁾ Vanoyeke, Violaine, Les Véritables Inventions des Égyptiens, Op.cit.,P.87

*Le vocabulaire égyptien ne connaît pas de terme équivalent à notre mot « fiançailles » ni même au mot « mariage » mais il distingue deux mots pour désigner la femme, l'un s'attachant à la personne de sexe féminin, l'autre à l'épouse.

⁽⁴⁾ Jacq, Christian, Les Égyptiennes, Op.cit.P.77 .

⁽⁵⁾ Ibid.P.77.

royale, Séqen et Ahotep , le mariage conclut sans rites mais simplement sous le même toit, le mariage n'est pas officialisé entre une reine et un jardinier, Christian Jacq veut donner une simple vue sur le mariage dans une scène courte entre un couple:

«Séqen et moi avons fait l'amour pour la première fois. Nous vivrons désormais ensemble sous le même toit, et nous sommes donc mari et femme. » ⁽⁶⁾.

En bref, on conclut la notion du mariage comme indique Christiane Desroches-Noblecourt :

«Le mariage n'est pas uniquement un moyen de procréation, ou un moyen de jouissance pour l'homme et la compassion et de tendresse entre les deux. C'est également la base humaine reconnue dans la recherche du bonheur, pour satisfaire les pulsions et les désirs humains et atteindre l'épanouissement intellectuel et moral.» ⁽⁷⁾.

le mariage est avant tout une relation spirituelle, une symbiose psychique, Une tendresse réunissant un homme et une femme ; c'est une relation légale qui s'élève au-dessus de toute relation illégale que la société réprouve et ne respecte pas. Puisque Le mariage vise surtout à protéger l'homme et la femme , fonder une maison et habite les deux ensemble sans formalités.Aussi on voit le mariage doit être considéré comme la norme pour un homme et une femme adultes:

«en Égypte ancienne le mariage est considéré comme un idéal social. L'état de célibataire est considéré comme un comportement asocial.» ⁽⁸⁾.

2.1.2. Une cérémonie de mariage

«Ni rituel religieux, ni contrainte administrative, mis volonté d'un coupe de vivre son propre destin dans un lieu

⁽⁶⁾ Jacq , Christian, L'Empire des Ténèbres(la Reine Liberté), Op.cit.P.23 .

⁽⁷⁾ Desroches-Noblecourt, Christiane, La Femme au temps des pharaons,Op.cit. P.59

⁽⁸⁾Desroches-Noblecourt,Christiane, La Reine mystérieuse.Hatshepsout Éd.pygmalion /Gérard watelet á Paris, 2002,P.165

qu' il arquera de son empreinte particulier : tel est le mariage à l'égyptienne. »⁽⁹⁾.

Christian Jacq insiste que le mariage ne paraît pas dans l'Égypte pharaonique, sanctionné par un rite religieux ou un acte juridique et ne considère pas comme un acte sacré, mais purement humain, et même le mariage ne fait l'objet d'aucun rituel:

«Nulle cérémonie, civile ou religieuse, ne sanctionnait le mariage : celui-ci avait lieu dès lors qu'un homme et une femme s'établissaient ensemble.»⁽¹⁰⁾.

Le mariage qui ne semble pas non plus donner lieu à une fête de famille est précédé, comme dans l'Égypte moderne, de l'apport d'une sorte de dot par le prétendant qui espère ainsi obtenir l'accord du père de la jeune fille. L'union est alors concrétisée par la cohabitation des époux. On suppose que la mariée arrive au domicile de son époux avec les objets en guise de dot

«Rien n'indique qu'une cérémonie civile ou religieuse ait consacré l'union des époux. Le mariage est un acte privé, sans cadre juridique, concrétise par la « fondation de la maison » et la cohabitation des époux qui s'ensuit.»⁽¹¹⁾.

Donc la plupart des égyptologues assurent qu'aucune cérémonie légale ou religieuse ne marque la conclusion du mariage, celui du pharaon comme celui des particuliers. L'événement donne lieu à un banquet et s'accompagne de la remise de présents à l'épouse. mais quant aux familles moyennes:

⁽⁹⁾ Jacq, Christian, Les Égyptiennes, Op.cit.P.100

⁽¹⁰⁾ Damiano –Appia, M., L'Égypte Ancienne, Encyclopædia Universalis et Abin Michel, 1998,P.121

⁽¹¹⁾ Della Monica, Madeleine, La Classe Ouvrière sous Les pharaons, Étude du Village de Deir El- Médineh, Op.cit.P.57

«qu'aucune cérémonie particulière, aucune consécration religieuse ne célébraient le mariage dans les classes moyennes de la société, mais une fête familiale réunissait parents et amis autour d'agapes ; on offrait des cadeaux aux jeunes mariés, il est consacré par l'entrée de la femme dans la maison du mari.»⁽¹²⁾

ON conclut que le transfert de la fiancée avec sa dot, de la maison paternelle, constitue une des étapes essentielles de la cérémonie de mariage. On peut constater, que la nature des relations conjugales dans l'Égypte ancienne, ne change pas beaucoup par rapport à notre époque.

L'ancien Égyptien préfère le mariage endogame et choisit, pour épouse, une jeune fille dont le père est issu de la même classe sociale et exerçant le même métier.

2.1.3. L'âge du mariage

«Prends femme, alors que tu es encore jeune, pour en avoir des enfants»⁽¹³⁾

Le sage Ani du Nouvel Empire, donne ce conseil à son fils et l'inquiète au mariage précoce, c'est-à-dire les anciens Égyptiens tiennent beaucoup au mariage, incitent la jeunesse surtout au mariage précoce, pour avoir un grand nombre d'enfants légitimes et éviter les enfants illégitimes, dans le but d'avoir une famille nombreuse et d'en être fier aussi bien dans la vie terrestre que dans l'au-delà.⁽¹⁴⁾

L'âge de mariage suscite des controverses de l'âge précis des filles entre 12 ou 16. Mais en général, tous les savants accordent le mariage précoce des Égyptiennes, et cela revient à l'espérance de la vie des Égyptiens qui est dès 35 et 40 et pour l'utilité de se marier jeunes en mettant des enfants. On retrouve le même conseil cité par Christian Jacq de la même époque où un père

⁽¹²⁾ Drioton E., La Femme dans L'Égypte antique, in La Femme Nouvelle, Le Caire, 1950, P.66

⁽¹³⁾ Damiano –Appia, M., L'Égypte Ancienne, Op.cit.P.128

⁽¹⁴⁾ Franco, Isabelle, Les Grand Pharaons et leurs œuvres, Op.cit.P.169

incite son fils au mariage précoce. et aussi le sage Han-Chicinquin conseille aussi son fils de se marier jeune en lui disant :

«Mari-toi à vingt ans afin que tu aies des enfants en étant encore jeune»⁽¹⁵⁾.

Donc il paraît évident que les Anciens Égyptiens donnent importance aux conseils adressés aux jeunes afin de les inciter à se marier et à former une famille, dès qu'ils deviennent majeurs et qu'ils ont de la force au bras. Dans le but d'inciter au mariage et éviter les relations passagères illégales, Christiane deschroches Noblecourt montre le conseil de Ptah Hotep :

«Si tu veux que les relations amicales continuent avec les membres de la famille que tu fréquents en tant que maître ou ami ou frère, évite de t'approcher de leurs femmes, c'est une conduite indigne.»⁽¹⁶⁾.

et aussi le but de mariage de donner naissance aux enfants nombreux veillent à commémorer le souvenir de leurs parents à travers les rites et les cérémonies religieuses célébrées après la mort de ces derniers, et l'égyptologue pierre Montet nous cite une des maximes des sages:

«Fonde un foyer et chéris ta femme dans ta maison ainsi qu'il assied. Prends femme tandis que tu es jeune encore, afin qu'elle puisse te donner des fils, car un homme est considéré en proportion du nombre de ses enfants.»⁽¹⁷⁾.

Ces conseils prennent la forme de maximes qui ont une grande influence et sont presque sacrés auprès des membres de la société. Docteur Tohfa Handousa détermine l'âge du mariage qui se situe pour le jeune homme, lorsque sa situation matérielle et

⁽¹⁵⁾ Gitton, M., Les Divines Épouses de la XVIIIe dynastie, les Belles lettres; 1984,P.18

⁽¹⁶⁾ Damiano –Appia, M., L'Égypte Ancienne,Op.cit.44

⁽¹⁷⁾ Grimal, Nicolas, Histoire de L'Égypte Ancienne, Éd. Fayard, 1988,P.51

professionnelle lui permet de subvenir aux besoins de sa famille, aussi il identifie l'âge du mariage des pharaons:

«la jeune égyptienne se mariait plus jeune, souvent dès la puberté, vers douze-treize ans. Cette précocité peut choquer aujourd'hui, encore qu' elle soit toujours en usage dans certains pays d'Afrique noire.»⁽¹⁸⁾

Et Christian Jacq nous donne l'âge précis de se marier dans son livre les Égyptiennes qui est entre 16 ou 17ans mais il laisse la liberté de choisir l'âge exact selon les conditions économique de chaque couple:

«Les filles pouvaient normalement se marier à partir de douze ans, les garçons semble-t-il, vers seize ou dix-sept ans, mais rien n'est expressément précisé, et l'âge de l'entrée en ménage variait suivant les cas et les moyens financiers du futur couple.»⁽¹⁹⁾

Quoi qu'il en soit, les égyptiens conseillent à l'homme de se marier jeune pour avoir des enfants. Il faut toutefois rappeler que l'espérance de vie est en moyenne de trente ans ce qui a pour effet d'abaisser l'âge de l'entrée dans la vie adulte au-dessous de quinze ans. Les filles se marient vers l'âge de douze ou treize ans, les garçons vers l'âge de quinze ou seize ans.⁽²⁰⁾

Quand on traite la question d'âge du mariage des pharaons, on peut citer que les personnages féminins de nos romans, ils se marient à l'âge de 17 comme fille et à l'âge de 20 comme un jeune homme.

Les unions légitimes sont la règle. On se marit parfois vers l'âge de la puberté, à 12 ou 13 ans pour les filles, et 20 ans pour les garçons mais une maxime dit aussi :

«Mari-toi à l'âge de 20 ans, afin d'avoir un enfant étant jeune. L'homme était tenu de subvenir aux besoins de sa

⁽¹⁸⁾ Handousa, Tohfa, Mariage et Divorce Dans L'Égypte ancienne, Op.cit.P.17

⁽¹⁹⁾ Jacq, Christian, Les Égyptiennes, Op.cit.P.45

⁽²⁰⁾ Grimal, Nicolas, Histoire de L'Égypte Ancienne, Op.cit.P.59

femme en nourriture, vêtements, huiles pour oindre le corps, et de rendre son cœur heureux.»⁽²¹⁾.

Le mariage, néanmoins, tente la plupart des amoureuses qui ne sont pas soumises à un âge légal pour réaliser leur rêve. À quinze ans, voire plutôt, une égyptienne peut être femme et mariée; selon les sages, il est bon d'être jeune pour mettre au monde des enfants.

«Ce sont les familles qui arrangent les mariages, surtout celle de l'épouse, unie très jeune, sans doute entre 14 et 15 ans.»⁽²²⁾.

Quant aux filles, elles se marient à partir de 14 ans, c'est-à-dire à l'âge de la puberté. Après la consultation des avis des égyptologues, nous indique précisément l'âge de mariage de l'homme ou de la femme. Quant à la jeune fille, elle considère comme apte au mariage dès l'âge de la puberté, c'est un âge très précoce. Et quant aux garçons, ils les recommandent aux jeunes hommes des marier à vingtaines, c'est-à-dire à un âge où ils ont construit leur propre maison.

Quant au jeune homme, et selon l'un des conseils cités, l'âge convenable pour son mariage est vingt ans. En fin, nous ne devons pas nous étonner de cet âge de mariage précoce, les anciens Égyptiens ne sont pas le seul peuple dont les enfants se marient jeunes mais on trouve :

«Les romains et les anglais stipulaient que l'âge de mariage du jeune homme était de quatorze ans et celui de la jeune fille.»⁽²³⁾.

2.1.4. Le mariage, si la fille veut?

«L'amoureuse songe au mariage. Un acte obligatoire? Pas en Égypte ancienne. Aucune loi ne contraignait une femme à

⁽²¹⁾ Gros de Beler, Aude, La Mythologie Égyptienne; Éd. Molière, Op.cit.187

⁽²²⁾ Denis, Philippe Valode, Le Petit Champollion, Op.cit.P.79

⁽²³⁾ Ibid.P.80

vivre avec un homme. La femme célibataire possédait une autonomie juridique, des biens propres qu' elle gérait elle-même, et personne ne la jugeait irresponsable.»⁽²⁴⁾.

De cette façon, l'éminente Christiane Desroches Noblecourt ajoute que Dès que l'amoureuse a dé se marier, personne ne peut l'en empêcher. Il faudra bien discuter avec les parents, mais le père n'a pas le droit d'imposer un prétendant à sa fille en affirmant en cas de conflit, c'est l'avis de la jeune femme qui prévaut. Dans la plupart des cas. La bonne entente familiale est la règle, d'autant qu' il recommande au père d'estimer son futur gendre en fonction de ses qualités propres et non de son éventuelle aisance matérielle.⁽²⁵⁾

Et en affirmant cet avis , l'égyptologues Violaine Vanoyke, elle parle la liberté de la jeune fille de se marier sans le consentement de son père.

«Dans l'ancienne Égypte, on se mariait librement par amour et on priait Hathor de favoriser les célibataires en âge de se marier.»⁽²⁶⁾.

le consentement des parents suscite maintes controverses, puisque on trouve des avis divergents de ce point, comme l'avis de Docteur Tohfa Handousa affirme que l'accord paternel est obligatoire dans le mariage :

«À l'époque del'Égypte ancienne, le consentement du père de la jeune fille était sans doute nécessaire et, la plupart du temps, il choisissait pour son enfant un « homme de bien » ; un grand-père conseille même à son fils de choisir pour sa fille

⁽²⁴⁾ Jacq, Christian, Les Égyptiennes, Op.cit.P.46

⁽²⁵⁾ Desroches-Noblecourt, Christiane, La Femme au temps des pharaons, P.67

⁽²⁶⁾ Vanoyeke, Violaine, Les Véritables Inventions des Égyptiens, Op.cit.,P.79

« un mari prudent mais pas (forcément) pour elle un mari riche »»⁽²⁷⁾.

en assurant cet avis par l'avis de Isabelle Franco, en montrant la raison pour laquelle les morts qui tentent de se justifier devant le tribunal divin déclarent :

« Je n'ai pas pris une fille à son père (sans son consentement) »⁽²⁸⁾.

cependant, cette approbation et cette sélection effectuée éventuellement par le père n'interdisent pas obligatoirement aux enfants de rechercher un conjoint à leur convenance : il suffit avant la décision d'obtenir l'agrément des parents . par conséquent le mariage est consensuel, et l'accord intervenant est entre le futur mari et le père de la femme. Après de recherche, on signale que la plupart des égyptologues rappelle que :

«C'est le père de la jeune fille qui choisit le futur époux et donne son accord pour le mariage, après discussions et tractations avec la famille du jeune homme. Qu' on soit chez les riches ou chez les paysans.»⁽²⁹⁾.

Notre romancier exprime de son point de vue littérairement dans L'Empire des Ténèbres et La reine Soleil, Akhesa et Ahotep, les deux se marient sans le consentement de leurs parents mais d'une liberté complète du choix et sans l'intervention de leur famille.

« les princesses égyptiennes épousent ceux qu'elles aiment....[....] »⁽³⁰⁾.

et aussi la princess Ahotep narre qu'elle peut convaincre sa mère de se marier l'homme de son choix.

⁽²⁷⁾ Levallois –Perret, Femme en Égypte au temps des pharaons, Op.cit. P.46

⁽²⁸⁾ Franco, Isabelle, Les grands pharaons et leurs œuvres,Op.cit.P.149

⁽²⁹⁾Lalouette, Claire, L'art et la vie dans L'Égypte Pharaonique, Op.cit.P.180

⁽³⁰⁾Jacq , Christian, L'Empire des Ténèbres(la Reine Liberté), Op.cit.P.180

«Tant pis, je m'en passerai. Ma mère protestera, mais je saurai la convaincre.»⁽³¹⁾

En somme, le mariage apparaît comme un arrangement familial des deux parties, la jeune fille est à la disposition de son père pour se conformer à ses intérêts. Cependant les pères, ou du moins certains d'entre eux, prennent en considération les aspirations de leurs filles.

2.1.5. L'agrément

«Chacun des deux membres du futur couple, l'un après l'autre, devait prononcer les mots consacrés par l'usage : « je t'ai faite ma femme », « tu m'as faite ta femme ».»⁽³²⁾

On voit que le mariage ne dépend d'aucune loi, c'est un agrément strictement personnel passé entre les deux intéressés, un simple pacte social. La simple phrase « tu m'as faite ta femme » prononcée par la femme pubère à l'homme qui se propose de devenir son mari avec ou sans présence de témoin-la rend épouse légale. Au préalable, le jeune homme vient entretenir le père de celle qu'il désire prendre pour femme. Dans certains cas, le père s'entend directement avec celui qu'il choisit pour assurer le bonheur de son enfant et passe avec lui une sorte de convention.⁽³³⁾

«C'était ensuite la cohabitation qui légalisait, de fait, toute union : la fille quittait la maison de ses parents pour entrer dans celle de son mari»⁽³⁴⁾

Après l'agrément, le père de la mariée font conduire sa fille publiquement à la maison du futur gendre, accompagnée de présents.

⁽³¹⁾ Maruéjol, Florence, L'Égypte Ancienne pour les Nuls, Op.cit.P.74

⁽³²⁾ Mathieu, B., La Poésie Amoureuse de L'Égypte Ancienne, Op.cit.P.38

⁽³³⁾ Menu, Bernadette, Vivre en Égypte Ancienne, Op.cit.P.97

⁽³⁴⁾ Jacq, Christian, Les Égyptiennes, Op.cit.P.160

2.1.6. le couple

«Ô toi le plus beau des hommes ! mon désir est de (veiller sur) tes biens en maîtresse de maison, c'est que ton bras repose sur mon bras Et que mon amour te comble»⁽³⁵⁾.

Le rêve des jeunes Égyptiens de jadis, il ne diffère guère des aspirations de la jeunesse actuelle : tomber amoureux, se marier et fonder une famille. On voit que l'adolescente en âge de fonder un foyer semble plus préoccupée par la recherche d'un mari, lorsque la fillette atteint l'adolescence, a à la réalisation de son vœu le plus cher : se marier posséder sa propre maison, mettre au monde des enfants. et certains savants mettent en évidence que l'essentiel est de vivre ensemble dans la même maison. Ainsi le mariage est officialisé en tant qu'acte privé, dont n'a à s'occuper ni l'état, Ni la religion.

«(Tu es mon mari) ; (tu es ma femme). Ces quelques paroles scellent le mariage. Néanmoins, certaines dispositions juridiques pouvaient être prises, avec un souci, majeur : assurer la subsistance de la femme en cas de malheur, veuvage ou divorce. Il est demandé au mari, en effet, de prendre des engagements .»⁽³⁶⁾.

Ce conseil vise l'éducation de l'épouse pour la préparer à la vie conjugale et lui faire comprendre les secrets de cette vie et ses droits et ses devoirs. Dans l'Ancienne Égypte, l'épouse est une épouse traditionnelle. Elle est femme au foyer, obéissante et mère exemplaire. L'égyptologue Harari nous indiquent à quel point l'épouse respecte son époux et donne l'impression de le considérer comme son maître.

«Elle préparait la maison pour le recevoir après une pénible journée de travail. Quand il rentrait, au coucher du soleil, il la trouvait là à l'attendre éclairant la maison et

⁽³⁵⁾ Meskell, Lynn, Vies Privées des Égyptiens, Op.cit.P.28

⁽³⁶⁾ Thibaux, Jean –Michel, Pour Comprendre L'Égypte Antique, Op.cit.P.128

préparant de l'eau pour lui laver les mains et lui offrir le repas qu'elle lui a préparé.»⁽³⁷⁾

L'amour n'est absent ni des représentations de couples, ni de la littérature, et surtout on note l'écriture romancée de Christian Jacq, il utilise des descriptions pour indiquer les sentiments amoureux entre un couple tel Ramsès et Néfertari

«Mais Ramsès s'était épris de Néfertari, et Néfertari était reine dans l'âme. Iset la belle s'était effacée, parcequ'elle ignorait l'ambition et la jalousie; ni elle, ni personne d'autre ne pouvaient rivaliser avec Néfertari.»⁽³⁸⁾

Tous les couples des romans sont aussi représentés avec leur femme. Des scènes de tendresse montrent également Toutankhamon avec son épouse Akhesa, fille de Néfertiti, et leurs jeunes filles jusque sur leur mobilier ou leurs bijoux. Jacq nous montre comment sont les relations entre époux et quels sont les devoirs de l'époux envers son épouse, en disant:

«Il avait le devoir de lui fournir tous les moyens matériels du bien-être ; nourriture et habits, aussi bien que parfums et huiles pour soigner son corps.»⁽³⁹⁾

Aussi Christian Jacq souligne le plan affectif qu'éthique le mari tenait beaucoup à faire preuve de respect à l'égard de son épouse et tenir compte de ses sentiments en toutes circonstances, soit à son travail, soit chez elle, soit devant les amis et collègues. Les anciens Égyptiens déterminent les rapports entre les époux, les droits et les devoirs de chacun d'eux envers l'autre et envers les enfants, dans le but de les éduquer et de les protéger.

⁽³⁷⁾ Pirenne J., Le Statut de la Femme dans l'ancienne Égypte, Op.cit.96

⁽³⁸⁾ Simpson, W.K., Polygamy in Egypt in the Middle Kingdom ? , JEA 60, 1974,P.55

⁽³⁹⁾ Tyldesley, Joyce, Les Femme dans l'Ancienne Égypte,Op.cit.P.94

«L'épouse n'était pas un maître autoritaire, il n'a pas blessé les sentiments de son épouse soit en la trahissant soit en prenant une seconde épouse.»⁽⁴⁰⁾

L'auteur présente dans ses romans, avec clarté et précision, les liens solides et les marques de compassion et de tendresse ainsi que l'esprit de solidarité entre les époux et leurs enfants:

« Comme Ramsès eût goûter la douceur d'un jardin auprès de Néfertari, de son fils et de sa fille, comme il eût savouré le bonheur de chaque jour, loin du fracas des armes! »⁽⁴¹⁾

Jacq parle le soin apporté à l'épouse lors de sa maladie, l'époux prend soin d'elle, lui procure le traitement nécessaire en ayant recours aux meilleurs médecins et aux médicaments les plus adéquats et sa peur de perdre son amour comme L'Empire des Ténèbres:

« À l'idée de perdre Ahotep, le roi avait la gorge serrée par le désespoir. Sans elle, il serait incapable de continuer la lutte. La reine était l'âme du combat, elle incarnait l'alliance de la magie et de la volonté. Avec elle, rien n'était impossible. Leur amour était le feu qui l'animait, l'air qui lui donnait le souffle, l'eau qui lui permettait de suivre, la terre sur laquelle il bâtissait.»⁽⁴²⁾

Et les Égyptiens n'inventent certes pas l'amour entre époux mais ils l'affichent toutes les fois que l'occasion se présente. certains savants exposent Les relations conjugales par les représentations du couple qui ont figurer leurs femmes à leurs côtés les associant aux bons moment qu'ils passent sur terre et les

⁽⁴⁰⁾ Vercoutter J., La Femme dans L'Égypte Ancienne , in Histoire Mondiale de la Femme, Nouvelle librairie de France, 1965,P.16

⁽⁴¹⁾ Chatel, Philippe, Dictionnaire historique de l'Égypte antique, Op.cit.P.133

⁽⁴²⁾ Menu, Bernadette, Revue de l'association Méditerranées (Égypte pharaonique ,Pouvoir, Société), Op.cit.P.41

nommant avec amour, on remarque que la fréquence des images de femmes aux côtés de leur mari et de leurs enfants indique qu'on leur reconnaît un rôle important dans la société.⁽⁴³⁾

On remarque que tous les égyptologues représentent l'épouse assise ou debout, à côté de son époux, l'entourant de sa tendresse et de sa compassion. On trouve parfois les enfants entourant leurs parents comme si l'artiste veut ainsi exprimer la force du lien de tendresse qui unit toute la famille.⁽⁴⁴⁾

Les sages prodiguent les conseils à leurs enfants afin que ces derniers traitent leurs épouses correctement en leur procurant tous les moyens favorisant le bonheur et le bien-être ainsi Ptahhotep écrit :

«Aime ton épouse dans ton logis procure lui nourriture et habits donne lui parfums et huiles pour soigner son corps Emplis son cœur de bonheur Elle est pour toi un champ de labour fertile.»⁽⁴⁵⁾

Les recommandations des sages comme le sage Ani, ne manquent pas pour exalter l'entente du couple et la fidélité du mari envers l'épouse sur qui doivent reposer les charges de la maison :

«Si tu es sage, garde ta maison, aime ta femme sans mélange, nourris-la convenablement, habille-la bien. caresse-la et remplis ses désirs. Ne sois pas brutal, tu obtiendras bien plus d'elle par les égards que par la violence.»⁽⁴⁶⁾

De tels conseils peuvent certes aider grandement aux premiers temps de cohabitation pendant lesquels les tempéraments des conjoints ont à s'accorder avec les inévitables

⁽⁴³⁾ ValBelle, Dominique, La Vie dans L'Égypte Ancienne, Presses Universitaires de France, 1988, P.78

⁽⁴⁴⁾ Wildung D., Nouveaux Aspects de La Femme en Égypte Pharaonique, B. S. F. E. 102, 1985, P.17

⁽⁴⁵⁾ Vernus, Pascal, Sagesses de L'Égypte Pharaonique, Imprimerie Nationale Ed., 2001

⁽⁴⁶⁾ Ibid. P.13

affrontements et petits heurts de la vie journalière. La reconnaissance du patrimoine commun du couple et des biens personnels de l'épouse est assez remarquable.

« Les droits de l'Égyptienne du moyen ou du nouvel empire semblent se comparer favorablement à ceux de ses consœurs du XX^e siècle de notre ère ! »⁽⁴⁷⁾.

Mais les relations conjugales ne sont pas toujours parfaites car il y a aussi des différends entre les époux. Si l'époux fait du tort à son épouse ou s'il ne respecte pas ses droits en la frappant ou en la blessant par des insultes ou des actes, elle peut aller au tribunal comme indique Christiane Deschroces Noblecourt:

« elle pouvait alors recourir au tribunal, comme c'est le cas de nos jours. »⁽⁴⁸⁾.

Aussi comme clarifie Jacq, la justice donne droit au père de protéger sa fille contre son mari, le père représente le refuge de sa fille, Jacq cite la parole d'un père à sa fille :

« Tu es ma fille, si ton mari te chasse du domicile conjugal, tu pourras résider chez moi-même. Personne n'osera te déloger de chez moi. »^{220 (49)}.

La prospérité de la demeure dépend du bonheur de la « maîtresse de maison », comme nous raconte Violaine Vanoyke:

« un foyer harmonieux de nombreux enfants, une femme aimante, tel était réellement le vœu que formulaient la majorité des Égyptiens. »²²¹⁽⁵⁰⁾.

L'amour conjugal représente en général pour eux l'idéal à atteindre, et ils tiennent aidés en cela par l'application d'une morale

⁽⁴⁷⁾ WerBrouk M. et Baud M., Les Pleureuses dans L'Égypte Ancienne, Bruxelles, 1983, P.66

⁽⁴⁸⁾ Handousa, Tohfa, Mariage et Divorce Dans L'Égypte ancienne, Op.cit. P.21

⁽⁴⁹⁾ Ibid. P.22

⁽⁵⁰⁾ Vanoyeke, Violaine, Les Véritables Inventions des Égyptiens, Op.cit., P.179

qui leur est inculquée dès leur première instruction et joue en Égypte un rôle beaucoup plus important que dans toute autre civilisation de l'Antiquité.

2.1.7. Compétence entre les époux

Après consulter les livres , on n'a pas de document qui détermine la compétence entre les époux dans l'ancienne Égypte, mais on peut constater à travers certains avis des égyptologues que l'ancien Égyptien tient à choisir l'épouse ou l'époux convenable pour ses enfants. Comme indique Violaine Vanoyke:

« Il préférerait ainsi le mariage avec une personne de la même classe sociale. »⁽⁵¹⁾

Jacq aborde le choix d'autre vision , il voit que le jeune homme choisit sa future femme à travers sa recherche généalogique.

«soit dans la famille proche, soit au sein même de son village. Il est probable que les mariages entre cousins aient été fréquents, comme c'est encore l'usage dans l'Égypte actuelle. »⁽⁵²⁾

Il s'avère aussi, après consultation des contrats de mariage que nous recevons de Thèbes de l'époque pharaonique que la plupart de ces contrats concernent des prêtres qui épousent les filles d'autres prêtre, Hérodote aussi rapporte que :

«l'ancien Égyptien ne donnait pas sa fille en mariage à un éleveur de cochons.»⁽⁵³⁾

Il semble qu'il veut dire par là que l'ancien Égyptien veille à l'origine et au rang social de l'époux ainsi qu' à son métier ; et comme les éleveurs de cochons appartiennent à une classe inférieur, ils ne doivent se marier qu'avec des femmes de cette même classe.

⁽⁵¹⁾ Ibid.P.179

⁽⁵²⁾ Jacq,Christian, les Égyptiennes, Op.cit.P.85

⁽⁵³⁾ Handousa, Tohfa, Mariage et Divorce Dans L'Égypte ancienne,Op.cit.P.26

D'ailleurs, Dans L'Empire des Ténèbres, Christian Jacq narre l'histoire d'une princesse de la famille royale, gardienne de sang royal, qui se marie avec un jeune homme d'une famille modeste, donc il vient d' une idée divergente que les autres égyptologues, il nous informe que les Égyptiens ne s'intéressent pas aux compétences entre les époux, par le personnage de Séqen qui appartient à une classe inférieure que la reine mais on note qu' il ne cite aucune obligation ou aucun refus de sa mère, la grande épouse royale.

«Séqen n'appartient pas à une grande famille, mais quelle importance? Les princesses égyptiennes épousent ceux qu'elles aiment, quelle que soit leur origine.»⁽⁵⁴⁾.

Nous pouvons conclure en disant que l'ancien Égyptien veille à l'origine et au rang social de l'époux ainsi qu'à son métier et sa fortune. , lorsque l'épouse est beaucoup plus riche que l'époux, mais cela est en principe fortement déconseillé .

2.1.8. la virginité des filles

«N'en fit pas une affaire d'honneur et un sujet de préoccupation. Rien n' interdit à la jeune fille d'avoir des relations sexuels avant le mariage. »⁽⁵⁵⁾.

Comme l'une des bases de ce dernier est la fidélité, amourettes et liaisons passagères sont à vivre avant un engagement que l'on veut définitif, et pour une vie entière. Contrairement à beaucoup de sociétés anciennes et modernes qui attachent une importance considérable à la virginité de la mariée, l' Égypte pharaonique D'après certains égyptologues:

⁽⁵⁴⁾ Jacq , Christian, L'Empire des Ténèbres(la Reine Liberté), Op.cit.P.174

⁽⁵⁵⁾ Posener G., Sauneron S. Et Yoytte J., Dictionnaire de la Civilisation Égyptienne,Op.cit.P.222

« il semble que la virginité était requise pour la jeune fille, état très important sur le plan social. »⁽⁵⁶⁾.

Des égyptologues mentionnent un (cadeau de la vierge), c'est-à-dire des biens matériels offerts par le mari à sa femme, en échange du don de sa virginité, et notre romancier montre le cadeau de vierge dans son roman , comme un don à son épouse qui est vierge, il illustre que la princesse ne fait pas des relations sexuelles avant son mariage de Séqen:

«Moi, je n'ai connu aucun garçon. Es-tu capable d'offrir le cadeau de la vierge à une princesse, à savoir des lits, des chaises, des coffres de rangement, des boîtes à bijoux et à fards, des bracelets et des bagues, des vases précieux et des tissus de première qualité qui, à sa mort, lui serviront de linceul! »⁽⁵⁷⁾.

Quoi qu'il en soit, on peut en retirer la certitude que, si la femme égyptienne demeure plus réservée que l'homme dans ses épanchements, elle est une réelle amoureuse, capable de ressentir très tôt des sensations.

2.1.9. Les fiançailles

«Lorsque la jeune fille ne rencontrait pas l'homme de ses rêves, elle faisait appel à la Belle Hathor « qui entend dès les prières de chaque jeune fille qui pleure et espère en elle ». »⁽⁵⁸⁾.

Nous n'avons aucune preuve que le temps préluant à ce que nous considérons comme le mariage est précédé par une période obligatoire correspondant à celle des fiançailles. Mais Selon Denis et Valode Philippe qui affirme l'existence de fiançailles :

«Pour confectionner un philtre d'amour, il suffisait de prélever un peu de sang du deuxième doigt près de l'auriculaire

⁽⁵⁶⁾ Alla S., Quelques Pages de La Vie Quotidienne en Égypte Ancienne, Op.cit.210

⁽⁵⁷⁾ Jacq , Christian, L'Empire des Ténèbres(la Reine Liberté), Op.cit.P.201

⁽⁵⁸⁾ Posener G., Sauneron S. Et Yoytte J., Dictionnaire de la Civilisation Égyptienne, Op.cit.P.222

de la main gauche, qui correspondait parfois à la rate, mais qui était appelé « celui cœur », ayant subsisté en copte sous le nom de celoupine.»⁽⁵⁹⁾

On Comprend maintenant pourquoi nos bagues de fiançailles et nos alliances sont souvent en Égypte portées à l'« annulaire » gauche ! Donc l'ancien Égyptien connaît les fiançailles, à savoir faire la connaissance de la jeune fille qu' il veut épouser avant de conclure le contrat de mariage. Les Égyptiens se fiancent et se marient sans doute bien qu' aucune trace de cérémonie officielle n'est retrouvée.

«Les Égyptiens de l'époque de Khéops n'avaient pas encore mis au point des rites aussi précis.»⁽⁶⁰⁾

Si c'est les cas, nous n'en retrouve pas trace. Le mariage est matérialisé pour la femme par un changement de domicile.

2.1.10. les contrats de mariage : protéger l' épouse

«À partir du VIIe siècle avant notre ère, on prend l'habitude dans certains milieux proches des temples et du clergé de rédiger devant notaire et en présence de témoins un contrat de mariage pour régler la situation matérielle et financière des époux, tant au cours du mariage qu'en cas de rupture.»⁽⁶¹⁾

La plupart des savants explique que le contrat de mariage constitue une garantie pour la femme au regard de son régime uniquement en cas de divorce. Et la garantie la plus forte pour assurer les liens conjugaux est le désir d'entretenir la famille dans une atmosphère de sécurité, grâce à une bonne entente et à

⁽⁵⁹⁾ Denis, Philippe Valode, Le Petit Champollion, Op.cit.P.41

⁽⁶⁰⁾ Della Monica, Madeleine, La Classe Ouvrière sous Les pharaons, Étude du Village de Deir El- Médineh, Op.cit.P.201

⁽⁶¹⁾ Howaston, M.C., Dictionnaire de l'Antiquité, Mythologie; Littérature; Civilisation, Op.cit.89

la mise au monde d'enfants légitimes, sécurité encore renforcée par les exigences des contrats de mariage ⁽⁶²⁾.

En fait, toutes les dispositions envisagées dans les contrats visent, d'une part, la « provision de subsistance » de la femme et, d'autre part, l'héritage pour les enfants, cela en cas de dissolution de l'union (divorce plutôt que répudiation) ou mort du conjoint. Les avoirs sont divisés en deux parties très distinctes : d'abord ce que la femme apporte au moment de sa mise en ménage et ensuite ce qu'elle a droit de recevoir (ou de lui être reconnu), et une partie de ce qui est acquis en commun durant le temps du mariage. ⁽⁶³⁾.

Christian Jacq nous montre qu'en cas de séparation, les richesses acquises par le couple reviennent pour un tiers à la femme et pour deux tiers au mari. C'est-à-dire une des clauses stipule que le mari doit à la femme un tiers parfois la moitié d'objets biens en cas de dissolution du mariage.

«Je te donnerai la moitié de ce que je possède et de ce que j'acquerrai avec toi, à partir de ce jour et dorénavant.» ⁽⁶⁴⁾

2.1.11. La mariée garde son nom

«Au fil des pages, nous rencontrerons des inconnues, des femmes de pouvoir, des femmes au travail, des prêtresses, des servantes, des épouses, des mères ; aucune d'elles n'aurait pu s'appeler (madame Anatole Du Pont), ce qui suppose l'anéantissement de son nom, de son prénom et un total effacement.» ²³⁶⁽⁶⁵⁾.

Christian Jacq a un point de vue anachronique de l'identité de la femme pharaonique, elle nous fait étonnant de sa personnalité

⁽⁶²⁾ Maruéjol, Florence, L'Égypte Ancienne pour les Nuls, Op.cit.P.81

⁽⁶³⁾ Gros de Beler, Aude, Vivre en Égypte au temps de pharaon "Le Message de la Peinture Égyptienne, Éd.Errance, Op.cit.P.177

⁽⁶⁴⁾ Gros de Beler, Aude, Vivre en Égypte au temps de pharaon "Le Message de la Peinture Égyptienne, Éd.Errance, Op.cit.P.177

⁽⁶⁵⁾ Vanoyeke, Violaine, Les Véritables Inventions des Égyptiens, Op.cit.,P.150

autour, elle garde son nom après le mariage, d'ailleurs, la femme européenne est au contraire qui accepte d'ajouter le nom de son époux derrière son prénom. En sacrifiant à cette convention, nous éliminons le prénom et le nom de l'épouse, ce qui revient, du point de vue égyptien, à nier l'existence de cette même épouse. une vérité avérée d'après tous les savants que l'égyptienne affirma son nom et sa personnalité, sans pour autant entrer dans un processus de compétition avec l'homme, parce qu'il lui est possible d'exprimer pleinement sa capacité de très conscient et responsable.

«En se mariant, l'Égyptienne ne prenait pas le nom de son mari, gardait le sien, et rappelait volontiers sa filiation par rapport à sa mère.»⁽⁶⁶⁾

il est frappant de constater à quel point la personnalité de chaque être est affirmée, et par comparaison entre la femme pharaonique et la femme européenne, jacq nous dit que:

«Si une égyptienne du temps des pharaons revenait parmi nous, bien des aspects de notre société la surprendraient, en raison de sa rigidité juridique, mais l'un d'entre eux lui apparaîtrait insupportable et aberrant : se faire appeler, par exemple, (madame Luc Durand)»⁽⁶⁷⁾.

Une fois mariée la femme ne change pas de nom et n'accolle même pas au sien celui de son mari:Elle est toujours authentifiée par sa propre généalogie, elle enfantée par une telle et faite ou procrée par untel.⁽⁶⁸⁾

En fin, le nom fait partie des éléments vitaux qui permettent de franchir l'épreuve de la mort.

⁽⁶⁶⁾ Rachet, Guy, Dictionnaire de la Civilisation Égyptienne, Op.cit.32

⁽⁶⁷⁾ Jacq, Christian, les Égyptiennes, Op.cit.P.858

⁽⁶⁸⁾ Gros de Beler, Aude, Vivre en Égypte au temps de pharaon "Le Message de la Peinture Égyptienne, Op.cit.P40

2.1.12. La famille égyptienne

«La famille égyptienne repose sur une structure simple qui nous est familière : le père, la mère et les enfants. Le mari s'appelle souvent « le frère », l'épouse « la sœur .»⁽⁶⁹⁾.

Dans son livre "Les Égyptiennes", Christian Jacq montre que le père est le chef de famille, la mère la maîtresse de maison. Les enfants obéissent au père et à la mère. L'organisation familiale sous l'ancienne Égypte est si proche de la nôtre qu'elle nous paraît familière.

«Une famille remarquable qui favorisait l'épanouissement de chacun et la cohérence du noyau familial.»⁽⁷⁰⁾

La structure de la famille égyptienne, au temps des pharaons, nous paraît simple et évidente : un père et une mère ont les mêmes devoirs et les mêmes droits, et leurs enfants. Tel est le noyau central, qui s'accompagne.

On indique le portrait d'une famille et d'un profond respect pour les grands-parents. De plus, la famille égyptienne ancienne n'est pas très nombreuse ; dans le village de Deir el- Médineh, la plus grande comprend quatre enfants, et la moyenne est de deux enfants. Il y a des couples sans enfants et plusieurs célibataires. Les liens unissant un couple sont d'une grande force ; tout en portant une grande affection à leur progéniture, les Égyptiens, nous le voyons, prônent une éducation assez stricte.

«Chaque membre de la famille avait une responsabilité individuelle, et ne pouvait s'abriter derrière son clan pour se soustraire à une sanction.»⁽⁷¹⁾.

Mais les membres d'une famille tentent de préserver leur richesse collective au fil des générations, certains savants jettent les yeux sur la composition de la famille pharaonique:

⁽⁶⁹⁾ Rachet, Guy, Dictionnaire de la Civilisation Égyptienne, Op.cit.41

⁽⁷⁰⁾ Jacq, Christian, les Égyptiennes, Op.cit.P.89

⁽⁷¹⁾ Andreu, Guillemette, Images de La Vie Quotidienne au temps des Pharaons, Op.cit.P.121

«L'homme est le chef incontesté de la famille, il la dirige, la protège, la groupe autour de lui sa vie durant : quant à la femme, elle jouit d'une position très privilégiée, en regard des autres femmes d'orient.»⁽⁷²⁾

Et ils complètent le portait du rôle éminente de la femme ,elle n'est pas enfermée dans un harem, elle est absolument libre de ses mouvements et de ses actions, elle accompagne partout son mari comme une égale, non comme une inférieure, elle exerce une autorité morale toute spéciale sur les enfants. Parmi ceux-ci, les filles ont les mêmes droits que les garçons à l'héritage paternel.Un des conseils d'Any sur la finalité de la famille égyptienne :

«Épouse une femme tant que tu es jeune, elle te fera ton fils. Puisse-t-elle enfanter pour toi tant que tu es jeune. Il est sage de faire des gens. Il est en bonne (situation), un homme dont les gens sont nombreux : il est honoré en proportion de ses enfants.»⁽⁷³⁾

2.1.13. La maîtresse de maison

«C'est au Moyen Empire que fut attribuée à la femme le titre de « maîtresse de maison » (nebet per), recouvrant l'ensemble des fonctions qu'elle accomplissait, depuis l'origine de la civilisation égyptienne.»⁽⁷⁴⁾

Certains égyptologues démontrent que dès l'Ancien Empire, tout texte qui mentionne la femme mariée fait précéder son nom du titre nébét pér « la maîtresse de maison », qui équivaut à notre « madame » et précise ainsi que:

⁽⁷²⁾ Bibe, C.E., La Femme Égyptienne, Elle était Esclaveou reine?, Op.cit.3

⁽⁷³⁾ Jacq,Christian, les Égyptiennes, Op.cit.P.90

⁽⁷⁴⁾ Desroches-Noblecourt, Christiane, La Femme au temps des pharaons,Op.cit. P.58

« la tâche majeure d'une épouse est de bien s'occuper de sa maison et de ceux qu'elle abrite ».⁽⁷⁵⁾

Après le mariage, la jeune épouse devient officiellement la « maîtresse de maison » du foyer. Cette expression, accolée au nom de naissance de toutes les femmes mariées, indique clairement que la première tâche des dames de la société égyptienne est la gestion de la maison :

«éducation des enfants et bonne tenue du foyer, telles sont les occupations essentielles de toute bonne « maîtresse de maison ».⁽⁷⁶⁾

Chez elle ou à la ferme, accompagnée ou non de sa progéniture, on la voit nourrir les animaux de la basse-cour, moudre le grain, cuire le pain, cuisiner, puiser l'eau, brasser la bière, confectionner des vêtements, filer, vanner

Mais quant aux milieux aisés, l'épouse porte souvent le titre de [maîtresse de maison] (nebet per) dirige la maisonnée, embauche les servantes, préside à la fabrication du pain et de la bière ; elle peut aussi exercer une activité artisanale, à tête d'un atelier de textiles, et Jacq manifeste le rôle essentiel de l'épouse est chargée de la conduite du ménage tandis que le mari travaille dehors. Et certains chercheurs nous évoquent que:

« le jeune femme instruite par sa mère depuis l'enfance des devoirs d'une bonne maîtresse de maison, prend possession de son nouveau domaine.»⁽⁷⁷⁾

La femme est enseignée de mère en fille de tamiser, moudre, pétrir, piler et de diriger sa maison par excellence et aussi ces sont des tâches traditionnellement réservées aux femmes. et d'autres savants mettent en considération

⁽⁷⁵⁾ Assman J., Maât, L'Égypte pharaonique et l'Idée de Justice Sociale, Paris, Julliard, 1989,P.78

⁽⁷⁶⁾ Della Monica, Madeleine, La Classe Ouvrière sous Les pharaons, Étude du Village de Deir El- Médineh, Op.cit.P.69

⁽⁷⁷⁾ Jacq, Christian, les Égyptiennes, Op.cit.P.95

l'indépendance juridique et légale des femmes pharaonique en cas de mariage, le mariage ne change pas la capacité légale.

«Après le mariage, la femme ne perd aucune parcelle de son autonomie légale et juridique, mais acquiert une lourde responsabilité, celle de diriger effectivement une maisonnée de plus ou moins grande taille.»⁽⁷⁸⁾

Mais la responsabilité de l'homme est d'effectuer la majorité des travaux agricoles, surtout les plus pénibles, de faire le vin, de saler et de sécher la viande, préparer les poissons et, bien souvent, de faire la cuisine.

«la femme demeure au foyer pour élever les enfants et entretenir le feu mais elle participe également à certains travaux agricoles.»

L'épouse est chargée de la conduite du ménage tandis que le mari travaille dehors. Cela se reflète dans le titre le plus couramment donné aux femmes de la bonne société : « maîtresse de maison ». Dans les grandes familles, il s'agit de surveiller les domestiques mais, dans les ménages plus modestes, femmes et filles ont à moudre le grain, cuire le pain et préparer les repas. Elles sont également chargées de filer et de tisser la toile servant aux vêtements et à tout autre usage.

2.1.14. le mariage monogame ou polgame

«Aucun cas de polygamie n'a pu être établi avec certitude ; les hommes qui eurent plusieurs épouses sont, en réalité, des veufs remariés.»⁽⁷⁹⁾

Quant au mariage polygamie, il suscite une controverse. Les avis des savants des historiens et des chercheurs, anciens et modernes, divergent sur ce sujet. Certains trouvent que l'ancien Égyptien

⁽⁷⁸⁾ Desroches-Noblecourt, Christiane, La Reine mystérieuse.Hatshepsout,Op.cit.P.24

⁽⁷⁹⁾ Della Monica, Madeleine, La Classe Ouvrière sous Les pharaons, Op.cit.P.87

est polygame de nature, alors que d'autres trouvent qu'il préfère prendre une seule épouse.

Certains savants ont adopté les affirmations des anciens historiens, comme Hérodote.

«Il affirmait que l'ancien Égyptien vivait selon le système de l'épouse unique.»⁽⁸⁰⁾

Et d'autres savants trouvent que l'égyptien est essentiellement monogame, malgré quelques cas de bigamies officielles, chaque foyer se doit en effet d'avoir plusieurs enfants, de préférence des garçons, pour être reconnu dans la société et éviter l'opprobre.

La polygamie n'est pas interdite mais elle semble peu pratiquée : en réalité, la cellule familiale composée d'un couple d'adultes et de leurs enfants apparaît dès les hautes époques comme la base de la société civile.⁽⁸¹⁾

«les conditions et les formes du mariage sont mal connues pour l'époque ancienne, car on ne dispose pas de témoignages précis antérieurs à la XXe dynastie (XIIe S. av. J.-C.). mais le mariage semble bien avoir été, dès l'époque ancienne, monogame.»⁽⁸²⁾

Beaucoup de peuples, autour du monde, connaissent la polygamie ; ils l'ont autorisée, ne l'ont point interdite bien au contraire ils le privilégient. Diodorus prétend que seuls les prêtres adoptent le système de l'épouse unique tandis que le reste du peuple est polygame.

«Nous ne savons pas, non plus, si des limites existaient quant au nombre d'épouses autorisées. Mais nous savons que la

⁽⁸⁰⁾ Grimal, Nicolas, Histoire de L'Égypte Ancienne, Op.cit.P.34

⁽⁸¹⁾ Jéquier, Gustave, Histoire de la Civilisation Égyptienne, Éd.Rocher , 1993,P.144

⁽⁸²⁾ Handousa, Tohfa, Mariage et Divorce Dans L'Égypte ancienne,Op.cit.P.26

polygamie était connue, depuis très longtemps, parmi les riches et les nobles et parfois parmi la population également.»⁽⁸³⁾

D'autre part, ne constituent pas des preuves tangibles puisque nous ne savons pas si les deux épouses vivent en même temps avec l'époux ou bien elles se sont succédées et l'une est venue après le divorce ou le décès de l'autre. Durant la cinquième et la sixième dynastie, nous ne trouvons que deux cas exceptionnels de polygamie :

«dans l'un des cas, il se pourrait qu'un homme avait deux épouses, dans le second cas il apparaît clairement que l'époux avait six épouses en même temps.»⁽⁸⁴⁾

Ce qui signifie que la polygamie commence à se répandre à la fin de l'ancien empire, dans la sixième dynastie plus particulièrement. Mais durant le Moyen Empire, il n'y a qu'un seul cas de polygamie évident. Les autres cas, s'ils prouvent, ne sont que des cas de bigamie.

«Il semble donc que la polygamie était un cas exceptionnel non désiré.»²⁵⁶⁽⁸⁵⁾

Ce qui prouve que la polygamie n'est pas un droit coutumier et n'est point appréciée chez le peuple et que le mariage n'est pas facile. Le mariage exige des moyens et des obligations multiples que tout un chacun ne peut assumer, ce qui rend le recours aux concubines, plus facile que le mariage. Quant aux contrats de mariage qui se rapportent à la période entre la vingt deuxième et la vingt sixième dynastie, démontrent que l'ancien Égyptien connaît la polygamie mais ne la pratique pas fréquemment. L'époux avoue que le fait de prendre une seconde épouse constitue :

⁽⁸³⁾ Lachaud, René, Les Déesses de L'Égypte Pharaonique, Éd. Rocher, Collection Champollion, 1993, P.12

⁽⁸⁴⁾ Handousa, Tohfa, Mariage et Divorce Dans L'Égypte ancienne, Op.cit. P.31

⁽⁸⁵⁾ Drioton E., La Femme dans L'Égypte antique, in La Femme Nouvelle

«un préjudice pour la première équivalant à la répudiation et qu'il devrait, le cas échéant, la dédommager de cette grande perte.»⁽⁸⁶⁾

D'autres chercheurs prouvent que les épouses ne sont pas simultanées, mais successives. Veuf, l'homme se remarie et tient à associer, dans l'au-delà, les femmes qu' il l'aiment. À ce jour, il n'existe pas d'exemple avéré de polygamie. Nous ne savons pas si le droit a interdit ou autorisé la polygamie dans l'ancienne Égypte. La règle générale est l'observance du mariage monogame et exogame. Chez les nobles et dans la famille royal,

« on connaît en revanche des cas de polygamie et de mariages consanguins, pour des raison évidentes d'héritage, par le sang, des biens et des fonctions, et de concentration dans la transmission des droits.»⁽⁸⁷⁾

Un Égyptien peut-il être marié à deux épouses à la fois, c'est-à-dire posséder deux « maîtresses de maison », nébèt-pér, en même temps ? Non seulement les princes ont plusieurs épouses, comme les rois, mais il arrive que des gens de moindre importance aient deux ou trois femmes à la fois dont les descendants sont légitimés, quoiqu' une seule d'entre elles occupe le rang de « maîtresse de maison».⁽⁸⁸⁾

Dès l'Ancien Empire, l'Égyptien est certainement monogame ; à peine trouve-t-on un ou deux grands personnages à côté de leur femme légitime une concubine, dont les enfants ont du reste à peu près les mêmes droits que leurs frères. Seul le roi a en général plusieurs femmes dont l'une, « la grande épouse royal » a le pas sur les autres, est sans doute de plus haute naissance, parfois même de race royale. Pour conserver aussi pur que possible le sang divin qui coule dans ses veines, le roi doit de

⁽⁸⁶⁾ Desroches-Noblecourt, Christiane, La Femme au temps des pharaons, Op.cit.149

⁽⁸⁷⁾ Burnet, Régis, L'Égypte ancienne à travers les Papyrus, Op.cit.P.17

⁽⁸⁸⁾ Montet, Pierre, La Vie quotidienne en Égypte au temps des Ramsés, Op.cit.98

préférence prendre une femme du même sang que lui, La plupart des mariages semblent avoir été monogames, même s'il est parfois question d'hommes (en dehors de la royauté) qui ont plus d'une

femme. A la différence de la famille royale, à l'intérieur de laquelle la polygamie et les rapports consanguins sont justifiés par le souci constant d'une transmission légitime du pouvoir pharaonique, ces pratiques n'ont jamais été prouvées dans les classes aisées comme dans les milieux modestes où les adultères et les viols sont réprochés et punis.

Bibliographie

I. Le Corpus

Jacq ,Christian, *la Reine Soleil: L'aimée de Toutânkhamon*, Julliard, Paris, 1988.

Jacq , Christian, *L'Empire des Ténèbres(la Reine Liberté)* ,Xo éditions, Paris, 2001 .

Jacq ,Christian, *la Dame d'Abou Simbel (Ramsès)*, Éditions Robert laffont, Paris, 1994.

Jacq ,Christian, *la Justice du Vizir (le Juge d'Égypte)*, Plon, Paris, 1994.

II. Autres ouvrages de Christian Jacq

Initiation à L'Égypte Ancienne, Éd. La Maison de Vie , 1994.

L'Affaire Toutânkhamon, Roman, Bernard Grasset, Paris, 1992.

La Divine Adoratrice, (La Vengeance des Dieux), roman, Xo éditions, Paris, 2007.

La Femme Sage, (La Pierre de Lumière), Roman, Xo éditions, Paris, 2000.

Le Chemin du Feu, (Les Mystères d'Osiris), Roman, Xo éditions, Paris, 2004.

L'Égypte Ancienne au jour le jour, Librairie Académique Perrin, 1981.

Les Égyptiennes, *Portraits de Femmes de L'Égypte pharaonique*, Librairie Académique Perrin, 1996.
La sagesse vivante de l'Égypte ancienne, Robert Laffont, 1998.

III.Périodiques

Bibe, C.E., *La Femme Égyptienne, Elle était Esclaveou reine?*, N0147, GM, Gottingen, 1995.

Blaise de Chabalière, *Christian Jacq, dans la Peau d'un Scribe*, *Le Figaro*, Paris, 29 janvier 2009 .

Emilie Grangeray, *Christian Jacq, La Saga du "Petit Scribe"*, *..le Monde*, Paris, 20 mars 2009

Hatshepsout, Femme Pharaon, *Les Dossiers d'Archéologie*, N0 187 Éditions FATON, Novembre 1993.

Jihane Zaki et Amani Katamesh, *Quelques Remarques sur les Soins de Beauté, d'Après les Textes Médicaux du Nouvel Empire. Hygiène du Corps et Beauté*, Memnonia, N01; Le Caire, 2003.

Sherine El-Menshawy, *Manucure and Pedicure in the Old Kingdom*, Memnonia, N01, Le Caire, 2003.

Harari I., *La Capacité Juridique de la Femme au Nouvel Empire*, *Revue International des Droits de l'Antiquité*, Bruxelles, 30 (1983).

IV.Dictionnaires

Corteggiani, J.-P., *L'Égypte Ancienne et ses Dieux*, dictionnaire illustré, Librairie Arthème Fayard, 2007.

Damiano –Appia, M., *L'Égypte Ancienne*, *Encyclopædia Universalis et Abin Michel*, 1998.

Howaston, M.C., *Dictionnaire de l'Antiquité, Mythologie; Littérature; Civilisation*, Éd:Robert Laffont, S.A., Paris, 1993.

Posener G., Sauneron S. Et Yoytte J., *Dictionnaire de la Civilisation Égyptienne*, Éd.Fernand Hazan, Paris, 1959.

Rachet, Guy; *Dictionnaire de la Civilisation Égyptienne*, Larousse- Bordas, 1998

Chatel, Philippe, Dictionnaire historique de l'Égypte antique, Berg International, Paris, 2001.

V. Ouvrages Généraux sur la femme pharaonique

Alla S., *Quelques Pages de La Vie Quotidienne en Égypte Ancienne*, Coll.Prisme, Le Caire, 1983.

Allam S., *Quelques Aspects du Mariage dans L'Égypte Ancienne*, J.E.A .67, 1981.

Anderson R., *Music and Dance in Pharaonic Egypt*, in *Civilization of the Ancient Near East*, VoL 17, New Yowrk, 1995.

Andreu, Guillemette, *Images de La Vie Quotidienne au temps des Pharaons*, Hachette, Paris, 1992.

Andreu, Guillemette, *L'Égypte au temps des Pyramides*, Hachette, Paris 1994.

Andreu, Guillemette, *La Vie Quotidienne en Égypte au temps des Ramsès 11300-1100*, Hachette, 1946

Andrews C., *Ancient Egyptian Jewellery*, Londres, 1990.

Andrews C., *AMULETS OF Ancient Egypt*, Londres , 1994.

Arnold, Dorothea , *The Royal Women of Amarna : Images of beauty from Ancient Egypt*, NewYork:Metropolitan, Museum of Art, 1996.

Assaad, Fawzia, *Hatshepsout.Femme pharaon, biographie mythique* , Préf : Michel Butor, Librairie Orientaliste Paul Geuthner.S.A., 2000.

Assman J., Maât, *L'Égypte pharaonique et l'Idée de Justice Sociale*, Paris, Julliard, 1989.

Black mann , A.M., *On The Position of Women in the Ancient Egyptian Hierachy*, JE A 7, 1921.

Boizot, Alain, *Histoire, Costumes, Bijoux de L'Égypte Ancienne*, Jacques Grancher, 1987.

Bonhême, Marie- Ange, *Pharaon les secrets du pouvoir*, Armand Colin, Paris, 1988.

Burnet, Régis, *L'Égypte ancienne à travers les papyrus*, Flammarion, 2003

- Buttles, J.R., *The Queens of Egypt, Londres, 1908.*
- Cole D ., *The Role of Women in The Medical Practice of Ancient Egypt, Deg, 1987.*
- Decker W., *Sports and Games of Ancient Egypt, Londres, 1992.*
- Della Monica, Madeleine, *La Classe Ouvrière sous Les pharaons, Étude du Village de Deir El- Médineh, Librairie d'Amerique et D'orient, 1975.*
- Derchain P., *La Perruque et La Cristal, SAK, 2, Hambourg, 1976.*
- Desroches-Noblecourt, Christiane, *La Femme au temps des pharaons, Éd;stock; 1986.*
- Desroches-Noblecourt, Christiane, *La Reine mystérieuse. Hatshepsout Éd.pygmalion/Gérard watelet á Paris, 2002*
- Deschroches-Noblecourt, Christiane, *Sous le regard des Dieux, Albin Michel, 2003.*
- Desplancques, Sophie, *L'Égypte ancienne, Presses universitaires de France, 2005.*
- Drioton E., *La Femme dans L'Égypte antique, in La Femme Nouvelle, Le Caire, 1950.*
- Ernest, Philippe, Legrand, *L'Égypte, Histoires, Livre II, Les Belles Lettres, 1997.*
- Fayad, Mohamed, *the Ancient Egyptian Women, Cairo, 1998.*
- Franco, Isabelle, *Les Grand Pharaons et leurs œuvres, Éd.Pygmalion/Gérard watelet á Paris , 2001.*
- Gauthier-laurent M., *Les Scènes de Coiffure Féminine dans l'Ancienne Égypte, Melanges Maspero II, 1935-38.*
- Gilbert, P., *La Poésie Égyptienne, Bruxelles, 2e édition, 1949.*
- Gitton, M., *Les Divines Épouses de la XVIIIe dynastie, les Belles lettres; 1984.*
- Grimal, Nicolas, *Histoire de L'Égypte Ancienne, Éd. Fayard, 1988.*
- Gros de Beler, Aude, *La Mythologie Égyptienne; Éd. Molière ,Collection Splendeurs, 1998.*

- Gros de Beler, Aude, *Vivre en Égypte au temps de pharaon "Le Message de la Peinture Égyptienne, Éd. Errance, Paris, 2001.*
- Gros de Beler, Aude, Les pharaons, Éd. Molière, 1997.
- Gros de Beler, Aude, *Voyage en Égypte ancienne, Errance, Paris, 1999.*
- Handoussa, Tohfa, *Mariage et Divorce dans l'Égypte ancienne, Librairie Orientaliste Paul Geuthner S.A., 2009*
- Hawass, Zahi, *Silent Images, Women in pharaonic Egypt, The American University in Cairo Press, 2000.*
- Hickmann, H., *Musicologie Pharaonique, Kehl, 1956.*
- Janssen J.J. et R.H., *Growing up in Ancient Egypt, Leiden, 1990.*
- Jéquier, Gustave, *Histoire de la Civilisation Égyptienne, Éd. Rocher, 1993.*
- Kendall, T., *Passing through the Nether World The Meaning and Play of Senet, Boston, 1978.*
- Kerisel, Jean, *La pyramide à travers les ages: Art et Religion, Presses de l'école des Ponts, Paris, 1991.*
- Labbé-Toutée Florence, Sophie, *L'ABCdaire des pharaons, Flammarion, 1992*
- Lachaud, René, *Les Déesses de L'Égypte Pharaonique, Éd. Rocher, Collection Champollion, 1993.*
- Laloutte, Claire, *Contes et Récits de L'Égypte Ancienne, Flammarion, 1995.*
- Laloutte, Claire, *Le monde des Ramsès, Librairie Arthème Fayard, 1985.*
- Laloutte, Claire, *Dieux et Pharaons de L'Égypte Ancienne, E.J.L., 2004.*
- Lalouette, Claire, *Sagesse Sémitique, Albin Michel, 1998.*
- Lalouette, Claire, *L'art et la vie dans l'Égypte pharaonique, Peintures et Sculptures, Fayard, Paris, 1992.*
- Lalouette, Claire, *Histoire de la civilisation pharaonique, Fayard, 1991*

- Leblanc, Christian, *Néfertari L'aimée de- Mout*, Éd. Rocher, 1999.
- Lesko, B., *The Remarkable Women of Ancient Egypt*, Berkeley, California, 1978.
- Levallois –Perret, *Femme en Égypte au temps des pharaons*, Hauts-de-Seine, Altipresse, Collection Femme, 2006.
- Lorquin, Alexandra, *Étoffes Égyptiennes de L'Antiquité tardive du Musée Georges-Labit*, Musée Georges-Labit, Toulouse, Londres, 1999.
- Maruéjol , Florence, *L'Égypte Ancienne pour les Nuls* , Éditions Générales First, 2006.
- Manniche, L., *Music and Musicians in Ancient Egypt* , Londres, 1991.
- Mathieu , B., *La Poésie Amoureuse de L'Égypte Ancienne*, Le Caire ,IFAo, 1996.
- Menu, Bernadette, *Recherches sur l'Histoire Juridique Économique et Sociale de l'Ancienne Égypte*, Versailles, 1982.
- Menu, Bernadette, *Revue de l'association Méditerranées (Égypte pharaonique ,Pouvoir, Société)*, l'Harmattan, Paris, 1996.
- Menu, Bernadette, *Vivre en Égypte Ancienne*, Gallimard, S.D.
- Manley, Bill, Atlas historique, de l'Égypte ancienne,Autrement-collections Atlas/ Mémoires,Bill Manley, 1996.
- Meskill, Lynn, *Vies Privées des Égyptiens*, Éd. Collection Mémoires, 2002.
- Montembault, véronique, *Catalogue des Chaussures de l'Antiquité Égyptienne*, Éd. de la Réunion des Musées Nationaux, Paris, 2000.
- Michalowski, Kazimierz, L'art de L'ancienne Égypte, Mazenod, 1968.
- Montet, Pierre, *La Vie quotidienne en Égypte au temps des Ramsés*, paris, 1953.
- Montet, Pierrre, *les Scènes de la Vie Privée dans lesTombeaux Égyptiens de l'Ancien Empire*, Strasbourg, 1925.

- Musées Royaux d'Art et d'Histoire (Belgium), *La Femme au temps des pharaons, Bruxelles; Musées Royaux d'Art et d'Histoire, 1985.*
- Naguib, S. -A., *Le Clergé Féminin d'Amon Thébain, Louvain, 1990.*
- Nur El-Din, Abdel-Halim, *The Role of Women in the Ancient Egyptian Society, Cairo, Egypt, Ministry of Culture, Supreme Council of Antiquities, 1995.*
- Paturet, Georges, *La Condition Juridique de la Femme dans l'Ancienne Égypte, Leroux, Paris, 1886.*
- Paul- loubière, Christian, *Néfertari: Symbole de la Femme Égyptienne antique ou le Regard d'un Italien sur les femmes d'Égypte, Courants Universels, Paris, Publisud, 1998.*
- Pirenne J., *Le Statut de la Femme dans l'ancienne Égypte, in :Recueils de la Société Jean Bodin, XI:la Femme, Bruxelles, 1959.*
- Raties., *la Reine Hatshepsout-sources et problèmes, Leiden, 1979.*
- Robins, Gay, *Women in Ancient Egypt, London :British Museum Press, 1993.*
- Sauneron, Serge, *Les Prêtres de l'Ancienne Égypte, Éd. Seuil, 1998.*
- Schott S., *Les Chants d'Amour dans l' Égypte ancienne (traduit de l'Allemand par P.Krieger), Maisonneuve, Paris, 1956.*
- Shimy M.A.-H., *Parfums et Parfumerie dans l'Ancienne Égypte, de l'Ancien Empire á la fin du Nouvel Empire, Presse Universitaire du Septentrion, 1997.*
- Simpson, W.K., *Polygamy in Egypt in the Middle Kingdom ? , JEA 60, 1974.*
- Thibaux, Jean –Michel, *Pour Comprendre L'Égypte Antique, Pocket, 1997.*
- Tyldesley, Joyce, *Hatsheosout, la Femme Pharaon, Traduit de l'Anglais par Martine Bonnaud, Éd. Rocher, 1997.*

- Tyldesley, Joyce, *Les Femme dans l'Ancienne Égypte : les filles d'Isis, translated by :Isabelle Maillet, Champollion, Monaco; Éd. Rocher, 1998.*
- Tyldesley, Joyce, *Néfertiti, la Reine Solaire, Paris, 1999.*
- ValBelle, Dominique, *La Vie dans L'Égypte Ancienne, Presses Univer sitaires de France, 1988.*
- Valode, Philippe, *Pharaons et Reines d'Égypte, L'archipel, 2003.*
- Vandier, Jacques, *Manuel d'Archéologie Égyptienne IV, Bas-Reliefs et Peintures Scènes de la Vie quotidienne, Éd.A.et J.picard, paris, 1964.*
- Vanoyeke, Violaine, *Les Véritables Inventions des Égyptiens, Éd. Rocher, 2007.*
- Vanoyke, Violaine, *Les Grandes énigmes de l'Égypte, Rocher,2008.*
- Vanoyke, Violaine, *L'Égypte ancienne, Tallandier, 1998.*
- Vercoutter J., *La Femme dans L'Égypte Ancienne , in Histoire Mondiale de la Femme, Nouvelle librairie de France, 1965.*
- Vernus, Pascal, *Sagesses de L'Égypte Pharaonique, Imprimerie Nationale Ed., 2001.*
- Vogelsang-Eastwood G., *Pharaonic Egyptian Clothing, Leiden, 1993.-*
- Ward, Wiliam, *Essays on Feminine Titles of the Middle Kingdom and Related Subjects, Beyrouth, 1986.*
- Watterson, B., *Women in Ancient Egypt, New ed .Stroud :Alan Sutton, 1994.*
- WerBrouk M.et Baud M., *Les Pleureuses dans L'Égypte Ancienne, Bruxelles, 1983.*
- Wild H., *les Danses Sacrées de L'Égypte Ancienne, Sources Orientales 6., Paris, 1963.*
- Wildung D., *Nouveaux Aspests de La Femme en Égypte Pharaonique, B. S. F. E. 102, 1985.*
- Ziegler, Christiane, *Les Antiquités Égyptiennes, Éd. Scala, 1990.*
- Ziegler, Christiane, *Les Trésors de Tanis , Éd.A. et J.Picard, 2001.*

VI. Webiologie

<http://www.bubastis.be/art/musique/music04.html>

nice.net/bouquet/ressources.php?rub_id=7&ssr_id=36&cat_id=763

<http://www.pagespersorange.fr/francoise.nottoli/egypte/Societe/LeFemmes.htm>

<http://www.bubastis.be/art/musique/music02.html>

<http://www.egyptos.net/egyptos/viequotidienne/jeux-dans-egypte-ancienne.php>

<http://www.civilisations.ca/cmce/exhibitions/civil/egypt/egcl06f.shtml>

http://www.museesdegrasse.com/MIP/fla/histo_aegypte.shtml

<http://www.guideegypte.com/pharaons/amasis.php>

<http://www.civilisations.ca/cmce/exhibitions/civil/egypt/egcl06f.shtml>

<http://www.egyptologie.com/costumes.htm>

<http://www.egypte-antique.com/vie.php>

<http://www.bookine.net/jacq.htm>

<http://www.au-coeur-des-livres.cultureforum.net/historique-f43/ramses-sous-l-acacia-d-occident-de-christian-jacq-t1122.htm>

<http://www.xoeditions.com/spip.php?auteur5>

www.livres-chapitre.com/-...-/JACQ-CHRISTIAN/-RAMSES-:-LA-DAME-D'ABOU-SIMBEL.html

<http://www.egypte-antique.com/christianjacq.php>

http://www.openlibrary.org/a/OL54758A/Christian_Jacq

المراجع باللغة العربية

- تحفة أحمد حندوسة، الزواج والطلاق في مصر القديمة، مطابع المجلس الأعلى للأثار.
- جيمس هنري برستد، تاريخ مصر من أقدم العصور إلي الفتح الفارسي، مكتبة مدبولي، 1990.
- زاهى حواس، سيدة العالم القديم، تقديم سوزان مبارك، القاهرة، دار الشروق، ٢٠٠١م.
- سعاد عبد العال، المجتمع المصرى القديم، القاهرة، ٢٠٠٢م.
- سيد توفيق، تاريخ الفن فى الشرق الأدنى القديم مصر والعراق، القاهرة، ١٩٧٨م.
- سيد كريم، المرأة المصرية فى عهد الفراعنة، الهيئة المصرية العامة للكتاب، القاهرة، ١٩٩٤م.
- عبد العزيز صالح، حضارة مصر القديمة وأثارها، الجزء الأول، القاهرة، ١٩٦٢م.
- عبد العزيز صالح، الأسرة المصرية فى عصورها القديمة، القاهرة، ١٩٨٨م.
- عبد العزيز صالح، التربية والتعليم فى مصر القديمة، القاهرة، ١٩٦٦م.
- محمد عبد الحلیم نور الدين، أثار وحضارة مصر القديمة، القاهرة، ٢٠٠٤م.
- محمد عبد الحلیم نور الدين، تاريخ وحضارة مصر القديمة، القاهرة، وزارة الثقافة المجلس الأعلى للأثار، ١٩٩٥م.
- محمد فياض، المرأة المصرية القديمة، القاهرة، دار الشروق، ١٩٩٥م.
- مرقت عبد الناصر، موسوعة ملوك وملكات مصر القديمة، القاهرة دار الكتاب المصرى، ٢٠٠٢م.
- وليم نظير، المرأة فى تاريخ مصر القديمة، القاهرة، دار التعليم، ١٩٦٥م.

المراجع المعربة

- ألن زوير ، روح مصر القديمة، ترجمة إكرام يوسف، مكتبة الأسرة، ٢٠٠٦م.
- إرينا الكسوفاء، الرقص فى مصر القديمة، ترجمة جمال الدين مختار، القاهرة، ١٩٩٧م.
- بيير مونييه، الحياة اليومية فى مصر فى عهد الرعاسمة، ترجمة: عزيز مرقص منصور، القاهرة، ١٩٩٧م.
- جان فركوتر، مصر القديمة، ترجمة إلياس الحايك، المنشورات العربية.
- جيمس ت. ج، الحياة أيام الفراعنة، مشاهد من الحياة اليومية فى مصر القديمة، ترجمة أحمد زهير أمين، القاهرة، ١٩٩٧م.
- روز اليندرجاك يانسن، الطفل المصرى القديم، ترجمة د. أحمد زهير أمير، الهيئة المصرية العامة للكتاب، ١٩٩٧م.
- سيريك ألدريد، الفن المصرى القديم، ترجمة أحمد زهير، القاهرة، ١٩٩٠م.

- فوزية أسعد، حتشبسوت المرأة الفرعون، تقديم : ميشيل بوتور، ترجمة ماهر جويجاتي، المجلس الأعلى للثقافة، ٢٠٠٣ م .
- كريستيان ديروش نوبلكور، الفن المصري القديم، ترجمة محمود خليل النحاس، أحمد رضا، القاهرة، ١٩٩٠ م .
- كريستيان ديروش نوبلكور، المرأة الفرعونية، ترجمة فاطمة عبد الله محمود، مكتبة الأسرة، ١٩٩٩ م .

المجلات الأدبية

- بول غليونجي: أطباء الفراعنة، مجلة السياحة المصرية، عدد أغسطس، ١٩٦٣ م.
- جمال الدين الشيال: الأدب المصري القديم، المقتطف، عدد سبتمبر، ١٩٣٦ م.
- رولاند أليس: الأزياء في مصر القديمة، مجلة السياحة المصرية، عدد أغسطس، ١٩٥٧ م.
- محرم كمال: المرأة والزواج عند قدماء المصريين، مجلة الهلال، عدد مايو، ١٩٤٧ م.

الرسائل العلمية

- أمال محمد بيومي محمود مهران: مركز المرأة في الأسرة في مصر القديمة، رسالة ماجستير ، غير منشورة، كلية الآداب، قسم التاريخ والآثار المصرية والإسلامية، جامعة الإسكندرية، ١٩٩٢ م .
- أيسم سعد محمدي محمود: تربية وتعليم الإناث في مصر القديمة من ٣١٥٠ ق.م. وحتى ٣٤٣ ق.م. دراسة تاريخية، رسالة ماجستير غير منشورة، جامعة القاهرة، ٢٠٠٧ م .
- سحر محمد عبد الرحمن إبراهيم: تصنيفات الشعر النسائية في الحضارة المصرية منذ القرن السابع قبل الميلاد حتى القرن الرابع الميلادي، كلية الآثار، قسم الآثار المصرية، جامعة القاهرة، ٢٠٠٧ م .
- شعراوى عبد الصادق شعراوى: الأغاني في مصر القديمة، رسالة ماجستير منشورة، كلية الآثار، قسم الآثار المصرية، جامعة القاهرة، ١٩٩٤ م .
- محمد عبد الحليم نور الدين: دور المرأة في مصر القديمة ألقابها ووظائفها، رسالة ماجستير منشورة، كلية الآثار قسم الآثار المصرية، جامعة القاهرة، ١٩٦٦ م .
- محمد عبد الحميد الشيمي: العطور ومعامل العطور في مصر القديمة، رسالة دكتوراة، منشورة، كلية الآثار، جامعة القاهرة، ٢٠٠٥ م .
- مريام واصف فريد زكي: التباين في التعبير عن المرأة المصرية في الفترة من الدولة القديمة حتى نهاية الدولة الحديثة، رسالة ماجستير، جامعة حلوان، ٢٠٠٦ م .